

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention : N° CC 244/2017	L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD Date de convocation : 04 Juillet 2017 Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFEVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ. Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET. Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance

Objet : Décision modificative – N°1 –Budget Annexe 2017- ZAC III de la Semine – la Croisée

Monsieur Jean Yves Mâchard, Vice-président indique que Mr le trésorier lui a transmis une demande de décision modificative pour :

- Les écritures de stocks, non prises en compte lors du vote du budget primitif 2017 et qui nécessitent une modification sur le montant de la subvention versée par le budget général (subvention à inscrire en investissement – cpte 217638 - et non en fonctionnement comme prévu),
- L'imputation correcte de la subvention par le budget général en investissement et non en section de fonctionnement,
- Il faut rectifier la somme prévue pour le remboursement à Etablissement Public Foncier. Celle-ci figure entièrement en section de fonctionnement au cpte 622) alors qu'elle devrait apparaitre au compte 6015



DM n°1 - ZAC III 2017			
Comptes	Montant	Comptes	Montant
	Dépenses		Recettes
6015 (Portage capital)	58 200,00	7135/042	408 501,42
6225 (Portage frais 6226+6287)	-58 200,00		
508-043	35 000,00	791-043	35 000,00
		74751	-408 500,56
Total fonctionnement	35 000,00		35 000,86
Section d'investissement			
	Dépenses		Recettes
3355 / 040	408 501,42		
		168748	408 500,56
Total investissement	408 501,42		408 500,56
Total général	443 501,42		443 501,42

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- Approuve la proposition DM n°1 applicable au budget annexe ZAC III Semine/La croisée 2017 et ce tel que présenté

Le Président
Paul RANNARD

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

